



Cahier des charges

Évaluation formative de la stratégie NOSO

Tamara Bonassi, OFSP, service Évaluation et recherche, 23 juin 2021

Sommaire

1	Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation.....	2
2	L'objet d'évaluation et son contexte.....	2
2.1	Les infections associées aux soins en Suisse.....	2
2.2	La stratégie NOSO et ses objectifs.....	2
2.3	Partenaires de mise en œuvre.....	3
2.4	Contexte.....	3
2.4.1	Programmes internationaux.....	3
2.4.2	Stratégies de la Confédération.....	4
2.4.3	Interventions parlementaires déposées.....	5
2.4.4	Coronavirus.....	5
3	Informations relatives à l'évaluation.....	6
3.1	Organigramme du projet d'évaluation.....	6
3.2	Buts et objectifs de l'évaluation.....	7
3.3	Questions d'évaluation.....	7
3.4	Design d'évaluation et méthodologie.....	7
3.5	Produits et prestations attendus de l'évaluation.....	9
3.6	Calendrier et jalons de l'évaluation.....	12
3.7	Enveloppe financière / budget.....	12
3.8	Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation).....	12
3.9	Exigences relatives à l'équipe d'évaluation.....	12
4	Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation.....	13
5	Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts.....	14
6	Informations complémentaires / documentation.....	14
7	Personne de contact.....	15
8	Annexe.....	16
8.1	Modèle d'impact de la stratégie NOSO.....	16
8.2	Rôles et tâches principales des personnes impliquées dans le projet.....	16

1 Situation initiale / contexte et motif de l'évaluation

La loi révisée sur les épidémies (LEp ; [RS 818.101](#)), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a créé la base légale permettant de définir les objectifs et les stratégies de détection, de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies transmissibles et d'élaborer un programme national dans le domaine des infections associées aux soins (IAS), ou infections nosocomiales. Les IAS sont des maladies qui surviennent pendant un séjour à l'hôpital ou dans un établissement médico-social et qui sont liées à une mesure diagnostique, thérapeutique ou de soins ou causées par les conditions du séjour dans l'institution, par exemple par les agents pathogènes présents dans l'air ou sur les surfaces.

Entre mars 2013 et mars 2016, l'OFSP, les cantons et différents partenaires¹ ont élaboré ensemble la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les IAS (stratégie NOSO^{2,3}). Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie le 23 mars 2016 et a ensuite chargé l'OFSP de la mettre en œuvre avec les cantons et les partenaires concernés. La Confédération dispose d'un budget annuel de 3,3 millions de francs pour la mise en œuvre de la stratégie NOSO.

Aux termes de l'[art. 81 LEp](#) révisée, le Conseil fédéral examine périodiquement l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des mesures prises en vertu de cette loi. L'exécution de la présente évaluation formative repose sur cet article. L'OFSP est chargé de rendre compte au Conseil fédéral des résultats de l'évaluation.

Le présent cahier des charges décrit le mandat de l'évaluation formative.

2 L'objet d'évaluation et son contexte

L'évaluation formative porte sur la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO) et se concentre sur la mise en œuvre et les premiers effets de la stratégie.

2.1 Les infections associées aux soins en Suisse

Chaque année, environ 60 000 patients contractent une IAS dans un hôpital suisse. Ces infections entraînent un allongement de la durée des traitements ou nécessitent des soins supplémentaires et peuvent causer des dommages à long terme ou être mortelles. Selon une étude basée sur l'enquête de prévalence ponctuelle de 2017, quelque 10 % des cas finissent par un décès. L'étude estime le coût pour le système de santé à 751 millions de francs, soit 12 709 francs par cas d'IAS.⁴

2.2 La stratégie NOSO et ses objectifs

La stratégie NOSO vise à réduire le nombre d'IAS et à empêcher la propagation d'agents pathogènes potentiellement dangereux dans les hôpitaux et les EMS afin

- d'augmenter la sécurité des patients, des résidents et du personnel,
- d'améliorer la protection de la santé de la population,
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les antibiorésistances en Suisse et
- de diminuer les frais subséquents.

La stratégie s'appuie sur des structures et mesures existantes, clarifie les responsabilités et contribue à concentrer les différents efforts sur les objectifs en matière de prévention et de lutte.'

Elle compte cinq champs d'action thématiques caractérisés par des objectifs et des mesures-clés spécifiques :

1. Gouvernance
2. Monitoring
3. Prévention et lutte

¹ Des informations complémentaires sur les partenaires de la stratégie se trouvent au point 2.3.

² Lien direct : [Rapport sur la Stratégie NOSO \(PDF, 3 MB, 2.5.2019\) \(admin.ch\)](#)

³ NOSO est l'abréviation de nosocomial et vient du grec : νόσος nósos (« maladie ») et κομῆν komein (« soigner »).

⁴ Informations complémentaires : [IAS : estimation des coûts et de la mortalité \(admin.ch\)](#)

4. Formation et recherche
5. Évaluation

Le modèle d'impact présenté dans la stratégie NOSO figure dans l'annexe 8.1 au présent document.

Depuis 2017, différentes mesures sont prises et exécutées par étapes à l'échelle nationale. L'OFSP publie chaque année un rapport sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre⁵.

2.3 Partenaires de mise en œuvre

La stratégie NOSO est le fruit d'une collaboration étroite avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), H+ Les hôpitaux de Suisse, CURAVIVA Suisse, l'association de branche des institutions au service des personnes ayant besoin de soutien, diverses sociétés de discipline médicale et d'autres acteurs.⁶

Un comité de projet (niveau stratégique) et une équipe de projet (niveau opérationnel) ont été mis en place pour mettre en œuvre la stratégie NOSO.

Différents services de l'OFSP sont représentés dans le *comité de projet*, notamment l'unité de direction Santé publique (OeG), la division Maladies transmissibles (MT) avec sa section Contrôle de l'infection et programme de vaccination (I&I), l'unité de direction Assurance maladie et accidents (KUV) et la division Droit. Le comité de projet compte par ailleurs parmi ses membres des représentants de la CDS (www.gdk-cds.ch/fr), de [H+ Les Hôpitaux de Suisse](http://www.hospitaux.ch), de [CURAVIVA Suisse](http://www.curaviva.ch) ainsi qu'un expert en prévention des infections de l'Hôpital universitaire de Zurich (USZ, <http://www.en.usz.ch>).

L'*équipe de projet* accompagne l'OFSP dans la mise en œuvre de la stratégie. Conformément à la proposition de projet à l'OFSP pour la mise en œuvre de la stratégie NOSO, l'équipe de projet soutient et conseille la direction du projet de la stratégie NOSO tout au long du processus et s'assure que le projet soit correctement exécuté. Elle se réunit trois ou quatre fois par an⁷. Outre l'OFSP (unité de direction KUV, section I&I, section Stratégies, principes et programmes), les organisations impliquées au sein de l'équipe de projet sont les suivantes :

- ANQ : Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, <https://www.anq.ch/fr/>
- FIBS : Groupe d'intérêts alémanique des experts en prévention des infections et des conseillers et conseillères en hygiène hospitalière de l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI), <https://fibs.ch/>
- Cantons / CDS, www.gdk-cds.ch/fr
- Institut en sciences infirmières de l'Université de Bâle, <https://nursing.unibas.ch/de/home/>
- Sécurité des patients Suisse, <https://www.securitedespacients.ch/>
- SGINF : Société suisse d'infectiologie, <https://www.sginf.ch/>
- SSHH : Société suisse d'hygiène hospitalière, <https://www.sgsh.ch/fr/>
- SIPI : Spécialistes infirmiers en prévention de l'infection, <http://www.sipi.ch/>
- Swissnoso : Centre national de prévention des infections, <https://www.swissnoso.ch/fr/>

2.4 Contexte

2.4.1 Programmes internationaux

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournit divers outils et lignes directrices pour la prévention des infections dans les systèmes de santé. Par ailleurs, avec ses défis mondiaux « Un soin propre est un soin plus sûr » (hygiène des mains) et « Une chirurgie plus sûre pour épargner des vies », (infections postopératoires des plaies), l'OMS lance des campagnes internationales consacrées à la sécurité des patients dans le domaine des IAS. Par ailleurs, les États membres de l'OMS ont signé en

⁵ Les rapports annuels sont disponibles à l'adresse suivante : [Stratégie NOSO : infections associées aux soins \(admin.ch\)](http://www.ofsp.admin.ch).

⁶ La liste de l'ensemble des acteurs est disponible sur la page suivante : [Les acteurs de la stratégie NOSO \(admin.ch\)](http://www.ofsp.admin.ch)

⁷ En 2021, l'équipe de projet devrait se réunir trois fois : en mai, fin septembre ou début octobre et en décembre. Les dates précises ne sont toutefois pas encore arrêtées.

mai 2015 le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, dont l'un des objectifs est de réduire l'incidence des infections grâce à des mesures efficaces en matière de soins, d'hygiène et de prévention des infections.⁸

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)⁹ anime un réseau européen dédié à la surveillance des IAS, intitulé HAI-Net (Healthcare-associated Infections Surveillance Network). Le réseau EARS-Net (European Antimicrobial Resistance Surveillance Network) fournit en outre des données de référence européennes en matière de résistance aux antimicrobiens.

2.4.2 Stratégies de la Confédération

Stratégie Santé2020 : le Conseil fédéral a déclaré dans sa stratégie globale « Santé2020 » que la réduction des IAS faisait partie des mesures prioritaires. La LEp révisée fournit désormais la base légale permettant d'intervenir activement à l'échelle nationale.¹⁰ Une analyse de la situation concernant "la mise en œuvre de la LEp a été réalisée en 2020."¹¹

Stratégie Antibiorésistance (StAR) : la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR), adoptée par le Conseil fédéral le 18 novembre 2015, définit huit champs d'action et objectifs stratégiques. La mise en œuvre de la stratégie a démarré début 2016. Son but consiste à garantir l'efficacité durable des antibiotiques et à limiter le développement de résistances à ces médicaments.¹² La stratégie StAR est en cours d'évaluation. L'« évaluation formative de la mise en œuvre de la stratégie Antibiorésistance Suisse (StAR) » fait l'objet de rapports intermédiaires annuels. Les résultats définitifs seront disponibles d'ici la fin du premier semestre 2021. L'évaluation « Utilisation de certains supports d'information de la Stratégie Antibiorésistance (StAR) » est d'ores et déjà terminée.¹³

Stratégie fédérale en matière de qualité dans le système de santé suisse : avec la stratégie en matière de qualité (2009) et le rapport sur sa concrétisation (2011), la Confédération a jeté ces dernières années des bases solides pour continuer de développer la qualité des soins et la sécurité des patients. L'accent est mis sur la mesure et l'amélioration de la qualité. Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2021 de la modification de la LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité, le Conseil fédéral est chargé de fixer tous les quatre ans les objectifs en matière de garantie et d'encouragement de la qualité des prestations (développement de la qualité) (art. 58 LAMal). Une nouvelle stratégie en matière de qualité est en préparation. C'est sur cette base que seront ensuite définis les objectifs quadriennaux du Conseil fédéral et les objectifs annuels de la Commission fédérale pour la qualité. Cette nouvelle stratégie développe et actualise la Stratégie en matière de qualité, adoptée en 2009 par le Conseil fédéral, ainsi que sa mise en œuvre dans le rapport du 25 mai 2011. La stratégie en matière de qualité 2021-2032 poursuit une approche systémique intégrant tous les niveaux de l'AOS et portant sur l'ensemble des domaines de fourniture de prestations et sur les divers aspects de la qualité.¹⁴

Stratégie nationale de vaccination (SNV) : la SNV crée les conditions pour que les vaccins soient administrés de manière coordonnée, efficace et efficiente en vue de protéger la population. Le Conseil fédéral a adopté la SNV le 11 janvier 2017 et a chargé l'OFSP de la mettre en œuvre en collaboration avec les cantons et d'autres acteurs.¹⁵

Stratégie nationale de prévention de la grippe (GRIPS) : la stratégie nationale GRIPS vise à réduire le nombre des cas de pathologies graves liées à la grippe saisonnière.¹⁶

⁸ Informations complémentaires : cf. OMS 2015 : Résistance aux antimicrobiens. Projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Objectif 3 : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf .

⁹ Informations complémentaires : <https://www.ecdc.europa.eu/en/about-us/partnerships-and-networks/disease-and-laboratory-networks/ears-net>

¹⁰ Informations complémentaires : [Santé2020 \(admin.ch\)](#)

¹¹ Le rapport final de l'analyse de situation a été publiée : [Rapports d'évaluation sur les maladies transmissibles \(admin.ch\)](#) > Études terminées > 2019-2020 Analyse de la situation de la mise en œuvre de la loi sur les épidémies (LEp)

¹² Informations complémentaires : [Stratégie StAR \(admin.ch\)](#)

¹³ Informations complémentaires : [Rapports d'évaluation sur les maladies transmissibles \(admin.ch\)](#) > Études terminées > 2019-2020 Évaluation « Utilisation de certains supports d'information de la Stratégie Antibiorésistance (StAR) » et > Études en cours : 2017-2021 Évaluation formative de la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance StAR

¹⁴ Informations complémentaires : [Développement de la qualité en Suisse \(admin.ch\)](#)

¹⁵ Informations complémentaires : [Stratégie nationale de vaccination \(SNV\) \(admin.ch\)](#)

¹⁶ Informations complémentaires : [Stratégie nationale de prévention de la grippe \(GRIPS\) \(admin.ch\)](#)

2.4.3 Interventions parlementaires déposées

(depuis 2010) :

- **Reimann Lukas** (motion 19.3859 du 21.6.2019) : [Renforcer les possibilités d'encouragement en matière de recherche sur la résistance aux antibiotiques](#). *État : pas encore traité par le Conseil national.*
- **Hardegger Thomas** (interpellation 17.3775 du 27.9.2017) : [Staphylocoque doré. S'inspirer de la politique néerlandaise](#). *État : liquidé. Conseil national, 27.9.2019 (intervention classée car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans)*.
- **Weibel Thomas** (interpellation 16.3818 du 29.9.2016) : [Institutions hospitalières non hygiéniques](#). *État : liquidé, Conseil national, 16.2.2016.*
- **Hardegger Thomas** (interpellation 14.3358 du 8.5.2014) : [14.3358 | Système des forfaits par cas. Manque d'incitations pour éviter les infections nosocomiales | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). *État : liquidé. Conseil national, 17.6.2016 (intervention classée car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans)*.
- **Hardegger Thomas** (interpellation 14.4107 du 10.12.2014) : [14.4107 | Mesure des taux d'infections nosocomiales. Publication des résultats | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). *État : liquidé, Conseil national, 20.3.2015.*
- **Steiert Jean-François** (motion 12.3208 du 15.3.2012) : [12.3208 | Ordonnance sur la déclaration. Extension du champ d'application aux infections dues à des SARM | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). *État : liquidé, rejeté par le Conseil national, 11.9.2013.*
- **Hardegger Thomas** (motion 12.3104 du 8.3.2012) : [12.3104 | Prévenir les infections hospitalières. Dispositions légales régissant les mesures d'hygiène | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). *État : points 1, 2 et 4 adoptés par le Conseil national et le Conseil des États, 11.6.2013. Classement le 8.6.2017 au Conseil des États et le 12.7.2017 au Conseil national dans le cadre de l'examen de l'objet '17.006.*
- **Graf-Litscher Edith** (motion 12.3101 du 8.3.2012) : [12.3103 | Infections hospitalières. Renversement du fardeau de la preuve | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#). *État : liquidé, rejeté par le Conseil, 4.3.2014.*
- **Amherd Viola** (interpellation 10.3694 du 27.9.2010) : [10.3694 | Germes multirésistants et risque nosocomial | Objet | Le Parlement suisse \(parlament.ch\)](#) *État : liquidé, Conseil national, 17.12.2010.*

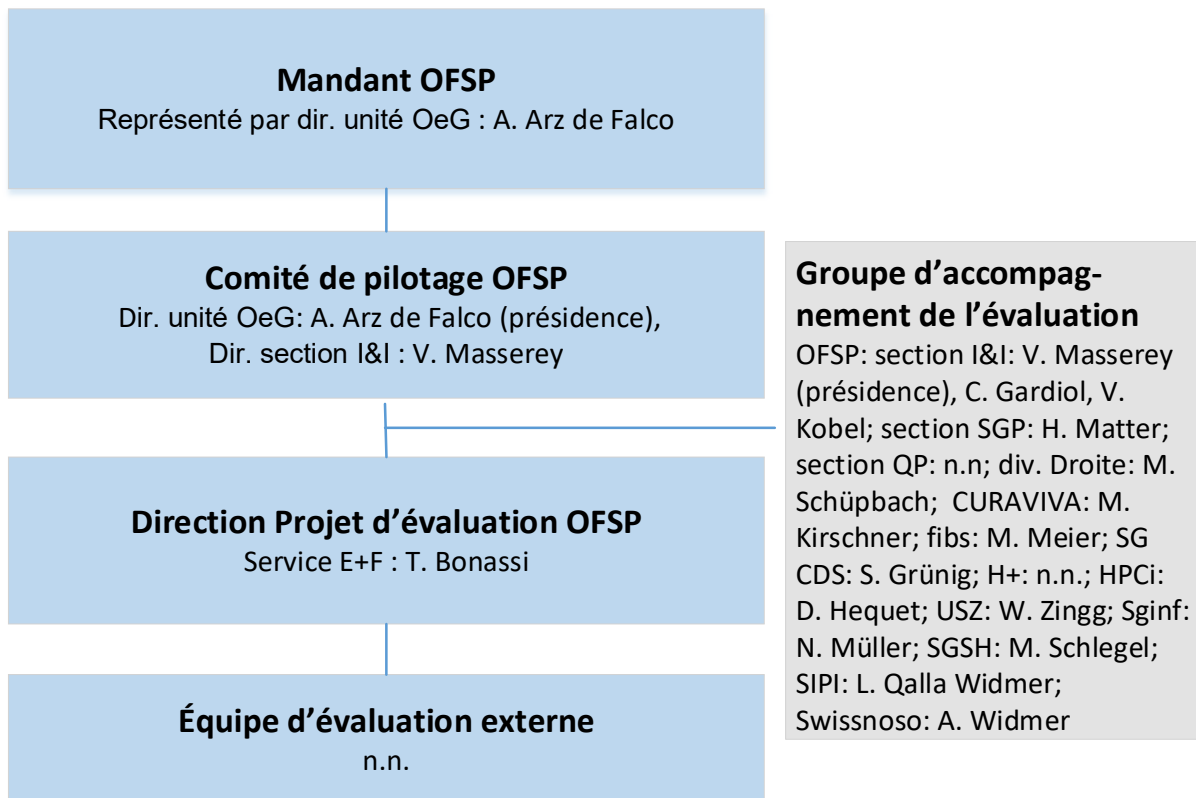
2.4.4 Coronavirus

Le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, abréviation de l'anglais « severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 », en français « coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère ») a déclenché une pandémie mondiale, qui a aussi touché la Suisse. Tant l'OFSP que les partenaires de la mise en œuvre de la stratégie NOSO sont impliqués dans la gestion de la crise.¹⁷

¹⁷ Informations complémentaires : [Coronavirus \(admin.ch\)](#) et [Evénements actuels - Swissnoso](#) etc.

3 Informations relatives à l'évaluation

3.1 Organigramme du projet d'évaluation



L'évaluation externe est pilotée à l'interne par l'OFSP. Des acteurs externes sont associés à un groupe d'accompagnement spécialisé afin de garantir une expertise exhaustive concernant la stratégie NOSO et les IAS. Cette façon de procéder simplifie également la mise en œuvre future de recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation formative.

Des informations complémentaires sur les rôles et les tâches principales des personnes impliquées dans le projet d'évaluation sont présentées en annexe 8.2.

3.2 Buts et objectifs de l'évaluation

Objectifs du mandat d'évaluation	Buts du mandat d'évaluation	Indicateurs d'effets du mandat d'évaluation
<p>L'évaluation formative permet d'acquérir des connaissances pertinentes "pour agir et définir les orientations en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre de la stratégie NOSO et sa progression, l'adéquation et les premiers effets des mesures prises, les tâches, compétences et responsabilités des partenaires de mise en œuvre ainsi que la collaboration et la coordination entre eux. <p>L'évaluation formative tient compte d'aspects centraux d'autres stratégies de la Confédération et d'autres facteurs contextuels. Les résultats de l'évaluation forment la base de l'information à transmettre au Conseil fédéral au sujet de la mise en œuvre et des premiers effets de la stratégie NOSO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie NOSO est connu. Le niveau d'adéquation et les premiers effets des mesures sont connus. On sait si les tâches, compétences et responsabilités des différents acteurs sont définies clairement et si la collaboration et la coordination entre ces derniers fonctionnent bien. Les potentiels d'amélioration qui ressortent de l'évaluation formative sont connus et des recommandations sont formulées. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe de pilotage de l'évaluation prend position sur les résultats de l'évaluation et les recommandations qui y sont émises. Des enseignements sont tirés et, si cela semble opportun, des décisions sont prises en vue d'optimiser la stratégie et la suite de sa mise en œuvre. Le Conseil fédéral est informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des premiers effets de la stratégie, et la suite des démarches est définie.

3.3 Questions d'évaluation

L'évaluation se fonde sur les questions principales suivantes :

- Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie NOSO ? Quels progrès ont été atteints jusqu'à présent ?
- Les mesures et instruments mis en place s'avèrent-ils adaptés au regard des objectifs d'*output* et d'*outcome* définis dans le modèle d'impact de la stratégie NOSO (adéquation) ?
- Les tâches, compétences et responsabilités (TCR) des partenaires de mise en œuvre sont-elles claires ? La collaboration et la coordination fonctionnent-elles bien du point de vue des acteurs impliqués (gouvernance) ?
- De quels facteurs contextuels nationaux et internationaux la stratégie NOSO et sa mise en œuvre doivent-elles tenir compte ?
- Est-il nécessaire d'améliorer la stratégie ou sa mise en œuvre ?

3.4 Design d'évaluation et méthodologie

L'évaluation formative doit avant tout se concentrer sur l'aspect de l'« apprentissage ». Il convient d'intégrer les points de vue des différentes parties prenantes, des représentants du comité et de l'équipe de projet ainsi que d'une sélection de cantons et d'hôpitaux. Pour l'heure, il n'est en revanche pas prévu de procéder à une enquête auprès des EMS. Une telle démarche sera entreprise ultérieurement (éventuellement dans le cadre d'une évaluation sommative.).

Le tableau ci-après donne un aperçu « rudimentaire » des sujets à examiner, des questions auxquelles il s'agit de répondre et des « conditions » auxquelles doivent répondre les soumissionnaires. L'offre doit comporter un tableau méthodologique détaillé.

Sujets d'examen / Questions		« Conditions »
Mise en œuvre	<p>Où en est l'avancement de la mise en œuvre dans les cinq champs d'action de la stratégie NOSO ?</p> <p>Parmi les 14 mesures-clés, lesquelles ont déjà été mises en œuvre, lesquelles sont en cours de traitement et lesquelles n'ont pas encore été lancées ?</p> <p>Le cas échéant, quel ordre de priorité faudrait-il recommander pour les mesures ?</p> <p>Quelles sont les premières conclusions que l'on peut tirer concernant la mise en œuvre du concept de communication ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire : la stratégie NOSO, les rapports annuels 2017, 2018, 2019 et éventuellement 2020 de la stratégie NOSO, les newsletters NOSO, les rapports intermédiaires semestriels de l'OFSP sur l'état d'avancement de la mise en œuvre¹⁸, les rapports sur les activités de mandataires externes, le document de gestion contractuelle de l'OFSP¹⁹, le concept de communication pour la stratégie NOSO datant d'août 2018²⁰. - Enquête auprès des responsables du projet au sein de l'OFSP - ...
Adéquation des mesures	<p>Par rapport à l'objectif recherché : 'quels résultats ont été atteints jusqu'à présent ? "Lesquels ne l'ont pas encore été et pourquoi ?</p> <p>Manque-t-il des mesures pour pouvoir parvenir à l'objectif recherché ?</p> <p>Certaines démarches ou procédures sont-elles faites à double ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire : voir plus haut. - Rapports de l'ANQ, de Swissnoso, enquêtes de prévalence ponctuelle de 2017 et de 2021²¹ ; document de travail sur les objectifs opérationnels pour les hôpitaux²² - Enquête auprès des responsables du projet au sein de l'OFSP - Enquête auprès des acteurs concernés (env. 60 à 80 personnes) - Enquête auprès des membres de l'équipe de projet (env. 15 personnes) - Enquête auprès de services/personnes responsables dans une sélection de cantons (env. 8 cantons) - enquête auprès d'une sélection d'hôpitaux permettant de faire des déclarations qualitatives (nombre encore ouvert) - ...
Gouvernance / TCR	<p>Les tâches, compétences et responsabilités (TCR) des différents partenaires de mise en œuvre sont-elles claires ?</p> <p>La collaboration et la coordination entre les différents acteurs et en particulier au sein de l'OFSP fonctionnent-elles bien ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire : voir plus haut. - Enquête auprès des responsables du projet au sein de l'OFSP - Enquête auprès des acteurs concernés (env. 60 à 80 personnes) - Enquête auprès des membres de l'équipe de projet (env. 15 personnes) - Enquête auprès de services/personnes responsables dans une sélection de cantons (env. 8 cantons) - enquête auprès d'une sélection d'hôpitaux permettant de faire des déclarations qualitatives (nombre encore ouvert) - ...
Facteurs contextuels	<p>Dans quelle mesure les autres stratégies de la Confédération sont-elles prises en compte dans la mise en œuvre de la stratégie NOSO ou comment cette dernière s'en délimite-t-elle ?</p> <p>Quel contexte politique est pertinent et influe sur la mise en œuvre de la stratégie NOSO ou ses acteurs ?</p> <p>Est-il nécessaire, sur la base des expériences en lien avec la pandémie de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autres stratégies de la Confédération (voir le point 2.4), analyse de situation concernant la mise en œuvre de la LEp, évaluation formative de la stratégie StAR - Enquête auprès des acteurs concernés (env. 60 à 80 personnes) - Enquête auprès des membres de l'équipe de projet (env. 15 personnes) - Enquête auprès de services/personnes responsables dans une sélection de cantons (env. 8 cantons)

	COVID-19, d'adapter la stratégie NOSO ?	<ul style="list-style-type: none"> - enquête auprès d'une sélection d'hôpitaux permettant de faire des déclarations qualitatives (nombre encore ouvert) - Enquête auprès d'environ 5 experts internationaux - ...
Optimisation	Des actions sont-elles nécessaires ? Serait-il indiqué d'améliorer la stratégie ou sa mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des acteurs concernés (env. 60 à 80 personnes) - Enquête auprès des membres de l'équipe de projet (env. 15 personnes) - Enquête auprès de services/personnes responsables dans une sélection de cantons (env. 8 cantons) - enquête auprès d'une sélection d'hôpitaux permettant de faire des déclarations qualitatives (nombre encore ouvert) - ...

3.5 Produits et prestations attendus de l'évaluation

Produits / prestations	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Réunion de lancement avec des représentants du groupe de pilotage de l'évaluation, de la direction du projet d'évaluation et de la direction du projet de la stratégie NOSO au sein de l'OFSP	Participation à la réunion de lancement	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation détaillée de la répartition des rôles : tâches / compétences / responsabilités (TCR) - La compréhension du mandat est approfondie, les questions en suspens sont clarifiées
Plan de travail et calendrier détaillés (concept détaillé)	Document (en format Word et PDF)	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier est ajusté précisément. - La planification détaillée est coordonnée avec le but de l'évaluation et les besoins en termes d'information. - Les problématiques sont listées avec les collectes de données nécessaires. - Une présentation chronologique des étapes de l'évaluation est établie (processus). - Les difficultés et limites prévisibles de l'évaluation sont exposées. - Les rendez-vous et réalisations sont présentés.

¹⁸ Les rapports contiennent des informations sur les champs d'action de la stratégie et les activités correspondantes, avec des indications sur leur état d'avancement : « atteinte de l'objectif selon le plan », « atteinte de l'objectif critique – questions en suspens à clarifier » ou « atteinte de l'objectif compromise ». Les rapports sont remis à l'équipe de projet de la stratégie NOSO et ne sont pas destinés à être rendus publics. Ils seront transmis aux mandataires.

¹⁹ Ce document contient des informations relatives aux contrats et aux aides financières (prestations de services faisant l'objet de mandats et projets bénéficiant d'un soutien financier) dans les différents champs d'action, avec des renseignements sur les ressources. Il sera transmis aux mandataires.

²⁰ Ce document sera remis aux soumissionnaires sur demande.

²¹ Informations supplémentaires de Swissnoso sur ce point : [Information 2 Enquête de prévalence ponctuelle.pdf](#)

²² Ce document sera transmis aux mandataires.

Produits / prestations	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
<p>Projet de rapport final de l'évaluation</p> <p>(d ou f)</p> <p>Les versions de rapport réalisées par les mandataires et remises à l'équipe d'évaluation doivent être de qualité publiable selon cette dernière, tant au niveau du fond que de la forme. Les documents doivent être signalés comme des projets jusqu'à ce qu'ils soient validés par le service Évaluation et recherche.</p>	<p>Max. 70 pages (sans les annexes)</p> <p>(en format Word et PDF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure claire, texte lisible et compréhensible - Présentation des contenus conforme aux besoins des destinataires - Sources et références croisées précises - Graphiques et texte se complétant utilement - Présentation transparente des difficultés rencontrées et des limites de l'évaluation - Séparation claire entre les faits, les descriptions et les interprétations - Conclusions plausibles s'appuyant sur des constatations empiriques - Recommandations réalistes et compréhensibles - Distinction des recommandations entre les aspects stratégiques, politiques et opérationnels - Respect des délais et du budget
<p>Projet de résumé du rapport final</p> <p>(d ou f)</p> <p>(à remettre avec le projet de rapport final de l'évaluation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé : 5 à 10 pages A4 <p>(document séparé remis en format Word et PDF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résumé du rapport final selon le modèle de l'OFSP : fournit un aperçu succinct mais complet du rapport et de l'objet de l'évaluation. Il doit : <ul style="list-style-type: none"> · expliquer le mandat et son objet, fournir une justification de l'évaluation, présenter la finalité et les objectifs de celle-ci ainsi que les problématiques abordées · décrire la méthodologie et la fiabilité des données · présenter les résultats, conclusions et recommandations ainsi que les enseignements tirés de l'évaluation · exposer les éventuelles limites de l'étude - Texte destiné à un large public - Respect des délais et du budget
<p>Présentation et discussion des résultats finaux</p> <p>(d ou f)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats finaux et participation à la discussion avec le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement (deux réunions) / élaboration d'une présentation en diapositives - L'ampleur, la durée et la forme de la présentation et de la discussion sont encore à déterminer. - (Diapositives en format Powerpoint et PDF / imprimées pour distribution) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure claire, texte lisible et compréhensible - Présentation des contenus conforme aux besoins des destinataires - Le cas échéant, présentation transparente des difficultés rencontrées et des limites de l'évaluation - Accent sur les résultats les plus importants et devant être pris en compte dans les actions et/ou les prises de décision - Pistes de réflexion pour une discussion approfondie (en particulier concernant les conclusions stratégiques et politiques) - En cas d'identification d'un besoin en termes d'action, celui-ci est justifié et présenté sous forme de recommandations réalistes et adaptées aux destinataires. - Estimation de la faisabilité et des délais des mesures préconisées, établissement d'un ordre de priorité si plusieurs actions sont recommandées. - Respect des délais et du budget

Produits / prestations	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Productions définitives de l'évaluation : Rapport final (d ou f) Résumé (d et f)	- Les résultats de la méta-évaluation ²³ sont intégrés dans la version définitive du rapport final.	- Tous les documents définitifs sont prêts et d'une haute qualité à la date prévue.
<p>→ Prestations tout au long de la période du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des échanges réguliers (par téléphone, pour des séances d'une demi-heure, ou au besoin dans les locaux de l'OFSP) avec la direction de projet en charge du mandat afin de faire de brefs points de situation relatifs au déroulement du mandat et aux démarches qui suivent. - Il convient de prévoir des sessions de retours avec la direction de projet en charge du mandat (concernant les outils de collecte de données, les présentations, les projets de rapports, par ex.). 		

²³ Avant leur finalisation, les productions résultant de l'évaluation sont soumises au sein de l'OFSP à un contrôle de qualité scientifique et éthique (= méta-évaluation). L'examen de la justesse technique (exactitude du contenu) est du ressort des acteurs participant au projet d'évaluation, celui des aspects scientifiques, méthodologiques et éthiques du ressort de la direction du projet d'évaluation au sein de l'OFSP, laquelle doit tenir compte des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation (SEVAL, www.seval.ch).

3.6 Calendrier et jalons de l'évaluation

Jalons (objectifs intermédiaires)	Délais d'atteinte
1. Début du contrat.	1.9.2021
2. Réunion de lancement.	15.9.2021
3. Le concept détaillé est élaboré.	15.10.2021
4. Si nécessaire, séance avec le groupe de pilotage en charge de l'évaluation.	15.11.2021
5. Un rapport succinct sur l'état d'avancement des travaux est disponible.	28.2.2022
6. Le rapport final et le résumé de l'évaluation sont disponibles à l'état de projet.	10.6.2022
7. Présentation et discussion du projet de rapport final avec le groupe de pilotage.	10.7.2022
8. Présentation et discussion du projet de rapport final avec le groupe d'accompagnement.	30.8.2022
9. Intégration des résultats issus de la méta-évaluation.	20.9.2022
10. Les versions définitives du rapport final et du résumé de l'évaluation sont terminées.	10.10.2022
11. Approbation du rapport final et du résumé de l'évaluation par le groupe de pilotage.	20.10.2022
12. Fin du contrat.	31.10.2022

3.7 Enveloppe financière / budget

Plafond budgétaire pour l'évaluation formative : 90 000 francs, TVA incluse, ou 83 070 francs hors TVA. Les coûts se répartissent comme suit (TVA incluse) : 40 000 francs pour 2021, 50 000 francs pour 2022.

3.8 Diffusion et utilisation des résultats de l'évaluation (valorisation)

Le rapport final et son résumé seront publiés sur le site Internet de l'OFSP. Les résultats de l'évaluation feront l'objet d'un compte-rendu à l'attention du Conseil fédéral. Les résultats de l'évaluation seront utilisés "pour élaborer une nouvelle proposition de projet au sein de l'OFSP.

3.9 Exigences relatives à l'équipe d'évaluation

Les exigences relatives à l'équipe d'évaluation sont précisées dans le document « Élaboration et appréciation d'offres pour mandats d'évaluation » ([lien direct](#), cf. p. 3, pt 4 « Critères relatifs aux soumissionnaires »). Sont exigées en plus les compétences suivantes :

- très bonne connaissance du système de santé / de la politique suisse de la santé et de ses acteurs
- très bonnes capacités d'analyse et de synthèse
- compétences linguistiques : allemand, français, anglais et, au besoin, italien

Les coopérations, p. ex. d'institutions privées et universitaires, sont possibles.²⁴

²⁴ Il s'agit toutefois de désigner une institution comme interlocuteur principal et éventuellement aussi comme partenaire contractuel.

4 Procédure d'adjudication du mandat d'évaluation

Le présent mandat est adjugé dans le cadre d'une procédure invitant à soumissionner.

Les mandataires potentiels sont invités à présenter une offre.

Jalons de la procédure d'adjudication	Délais
Envoi de l'invitation à présenter une offre	24.6.2021
Remise de la déclaration d'intérêt (par voie électronique à tamara.bonassi@bag.admin.ch)	7.7.2021
Soumission des offres (par voie électronique à tamara.bonassi@bag.admin.ch)	6.8.2021, 12h
Examen des offres par le service Évaluation et recherche (E+F), envoi des offres avec les appréciations d'E+F au groupe de pilotage de l'évaluation	16.8.2021
Choix du mandataire par le groupe de pilotage de l'évaluation, par voie de correspondance, et communication de la décision par le service E+F	23.8.2021

Pour élaborer leur offre, les soumissionnaires sont priés de se référer au document « Élaboration et appréciation d'offres pour mandats d'évaluation » ([lien direct](#)²⁵ → 4 pages, exigences relatives aux offres ; informations relatives aux critères d'appréciation des offres).

Les offres soumises sont évaluées sur la base des critères contenus dans le « Formulaire d'appréciation d'offres pour mandats d'évaluation ». Les critères d'adjudication pour le mandat sont : l'adéquation des prestations offertes, le prix (coûts), les délais, les critères relatifs aux soumissionnaires et l'impression générale qui se dégage de l'offre.

Lors de l'adjudication de ses mandats, l'OFSP applique les principes visés à l'art. 8 de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1²⁶). Pour cette adjudication, seules les Conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services²⁷ s'appliquent.

L'OFSP se réserve le droit de demander des preuves fixées à l'annexe 3 de l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP, 172.056.11²⁸) si nécessaire (p. ex. : extrait du registre du commerce, respect des conditions de travail, etc.).

Les personnes exerçant une activité indépendante joignent à la documentation une confirmation de la caisse de compensation AVS (ne remontant pas à plus de deux ans) (→ attester, du point de vue du droit des assurances sociales, le statut d'indépendant du potentiel partenaire contractuel).

Etant donné que l'enveloppe financière de la présente adjudication n'excède pas la valeur seuil de 230 000.- CHF (hors TVA²⁹ – 247 710 CHF TVA incluse ; état 1.1.2021), le marché se conforme aux dispositions du chapitre 3 « Autres marchés » de l'Ordonnance sur les marchés publics (OMP). Pour ce type de marchés publics, les soumissionnaires ne bénéficient ni d'une protection juridique, ni de voies de recours.

²⁵ Document publié sur la page Internet : www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/ressortforschung-evaluation/evaluation-im-bag/arbeitshilfen-fuer-das-evaluationsmanagement/checklisten-und-vorlagen-zum-evaluationsmanagement.html

²⁶ www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19940432/index.html

²⁷ www.beschaffung.admin.ch/bpl/fr/home/auftraege-bund/agb.html

²⁸ www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950538/index.html

²⁹ <https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/themen/schwellenwerte.html>

5 Confidentialité, indépendance, impartialité et gestion des conflits d'intérêts

Par la signature de l'offre, les soumissionnaires confirment ...

- ...préserver la confidentialité. Ils s'engagent à traiter en toute confidentialité les faits qui ne sont pas publics ou accessibles à tout un chacun et garantissent que leurs collaborateurs font de même.
- ...leur indépendance et impartialité. Être indépendant signifie n'avoir aucun lien juridique ou économique avec l'objet d'évaluation. Être impartial signifie en particulier n'avoir aucun parti pris à l'égard de l'objet à évaluer.

Gestion des conflits d'intérêts

- Les soumissionnaires / mandataires de l'OFSP **garantissent** notamment que les experts auxquels ils font appel ne sont pas soumis à des conflits d'intérêts et peuvent prodiguer leurs conseils en toute indépendance et impartialité.
- Les éventuels conflits d'intérêts qui surviendraient avant et pendant la procédure d'adjudication ou pendant l'accomplissement du mandat, que ce soit du côté des soumissionnaires / mandataires ou du côté des experts consultés, **doivent** être communiqués sans retard à la personne responsable du mandat à l'OFSP.

6 Informations complémentaires / documentation

Objet de l'évaluation

- Stratégie NOSO, rapports annuels et autres informations : [Stratégie NOSO : infections associées aux soins \(admin.ch\)](#) ; proposition de projet relative à la stratégie NOSO et sa mise en œuvre (ce document est remis aux soumissionnaires sur demande)
- Rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'OFSP (ces documents sont remis aux soumissionnaires sur demande)
- Document de gestion contractuelle de l'OFSP (ce document est remis aux mandataires)
- Document de travail sur les objectifs opérationnels pour les hôpitaux (ce document est remis aux mandataires)
- Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) pour les patients hospitalisés dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse. [La Suisse se dote d'exigences minimales pour lutter contre les infections associées aux soins \(admin.ch\)](#) ; [Swissnoso Exigences minimales.pdf](#)
- Concept de communication pour la stratégie NOSO, datant d'août 2018 (ce document en français est remis aux soumissionnaires sur demande)
- National point prevalence survey on healthcare-associated infections in acute care hospitals, Switzerland, 2017 : <https://www.eurosurveillance.org/content/10.2807/1560-7917.ES.2019.24.32.1800603>. Une « évaluation partielle » portant sur les IAS et le recours généralisé à des moyens antimicrobiens sera réalisée au printemps 2021 dans les hôpitaux suisses.
- Antimicrobial use in acute care hospitals: national point prevalence survey on healthcare-associated infections and antimicrobial use, Switzerland, 2017. Lien direct : <https://www.eurosurveillance.org/content/10.2807/1560-7917.ES.2019.24.33.1900015?emailalert=true>
- « Infections du site chirurgical Swissnoso » (informations de l'ANQ) : <https://www.anq.ch/fr/domaines/soins-aigus/resultats-des-mesures-soins-aigus/step2/measure/11/>

Évaluation au sein de l'OFSP

- [Gestion de l'évaluation à l'OFSP dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL](#)
- [Glossaire de l'évaluation de l'OFSP](#)

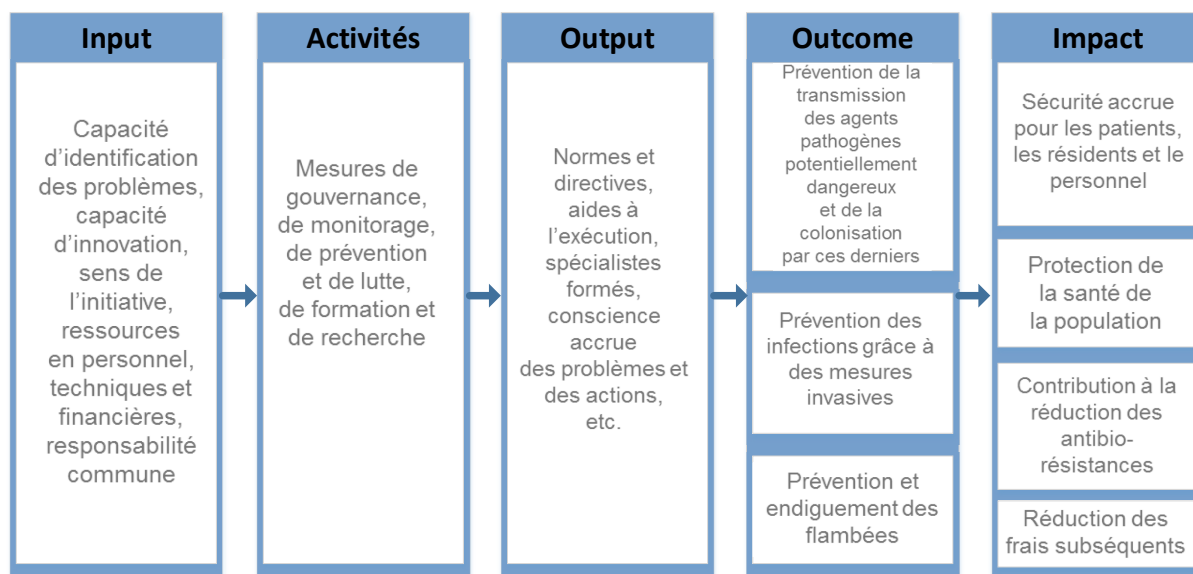
7 Personne de contact

Responsable du projet d'évaluation au sein de l'OFSP :
Tamara Bonassi, service Évaluation et recherche (E+F)
Courriel : tamara.bonassi@bag.admin.ch, tél. : +41 58 463 92 48

Les questions relatives au mandat sont à adresser à Tamara Bonassi par voie électronique d'ici le 7 Juillet 2021 au plus tard.

8 Annexe

8.1 Modèle d'impact de la stratégie NOSO



8.2 Rôles et tâches principales des personnes impliquées dans le projet

Titulaire de rôle	Tâches principales, responsabilités, compétences
Mandant de l'évaluation	Responsabilité générale du projet <ul style="list-style-type: none"> • Attribution formelle du mandat pour la réalisation du projet • Garantie des ressources • Prise de connaissance des résultats du projet
Groupe de pilotage de l'évaluation	Supervision et pilotage du projet dans une perspective d'ensemble <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) le cas échéant avec le concours du groupe d'accompagnement • Choix de l'équipe d'évaluation • Approbation des produits de l'évaluation • Discussion des résultats avec la participation du groupe d'accompagnement et validation de constatations • Décision relative à la diffusion et à l'utilisation des résultats • Rédaction de la prise de position sur les résultats d'évaluation
Groupe d'accompagnement de l'évaluation	Conseil et soutien dans le cadre du projet <ul style="list-style-type: none"> • Apport d'une expertise spécialisée • Conseil et soutien (en particulier aussi en ce qui concerne les questions liées aux données) • Discussion et utilisation des résultats de l'évaluation
Direction de projet de l'évaluation	Planification, coordination, conduite du processus et accompagnement de l'évaluation conformément aux objectifs de la gestion de l'évaluation à l'OFSP <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de la gestion des parties prenantes et de la communication • Élaboration du cahier des charges de l'évaluation (mandat d'évaluation) • Application de la procédure d'adjudication, y compris la présélection des offres reçues pour la réalisation du mandat d'évaluation • Responsabilité de l'atteinte des objectifs de la démarche évaluative et responsabilité des résultats du projet (temps, coût, qualité des méthodes et des produits de l'évaluation) • Soutien à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation
Équipe d'évaluation externe	Réalisation de l'évaluation dans le respect des standards de qualité de la Société suisse d'évaluation SEVAL (Standards SEVAL) Exécution du mandat conformément au contrat